



Des questions?
Communique avec nous!

Bureau de l'aide aux étudiants de la Nouvelle-Écosse
2021, rue Brunswick, C.P. 2290, Halifax Central
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8

studentloans.ednet.ns.ca
424-8420 (MRH) ou 1-800-565-8420 (sans frais au Canada)
ou trouve-nous sur Facebook –
Nova Scotia Student Assistance
ou sur Twitter – **@NSStudentAssist**

Comment

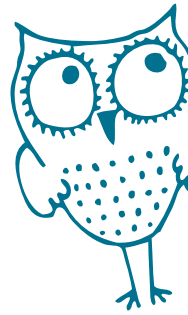
obtenir de l'Aide
aux étudiants
de la Nouvelle-Écosse

Un guide détaillé sur
la marche à suivre



Marche à suivre

Voici, étape par étape,
la marche à suivre
pour obtenir de **l'Aide
aux étudiants** de la
Nouvelle-Écosse.



Prépare-toi

Pour présenter une demande, il te faut ce qui suit :

- Ton numéro d'assurance sociale (NAS)
- Des renseignements sur le programme d'études que tu es le plus susceptible de suivre (y compris le nombre de crédits ou d'heures de classe).
- Les renseignements complets sur ton revenu et sur celui de tes parents/beaux-parents, obtenus à partir de l'Avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour l'année précédente.
- Un compte en banque à ton nom.

Commence

novascotia.ca/studentassistance

Dès que le formulaire de demande est en ligne en mai :

- Va à l'adresse studentloans.ednet.ns.ca/apply et crée un compte d'Aide aux étudiants avec un mot de passe.
- Remplis ta demande. Appelle-nous si tu as des questions. 1-800-565-8420.
- N'oublie pas de cliquer sur SUBMIT.
- Envoie-nous ton formulaire d'ouverture de compte de banque.
- Envoie-nous tout renseignement supplémentaire que nous avons demandé pour traiter ta demande.
- Vérifie l'état de ta demande pour être certain que nous avons tout ce dont nous avons besoin pour traiter ta demande et te fournir ton argent le plus tôt possible.

Envoie-nous tout ça à temps

Une fois que tu auras reçu ta pochette d'Avis d'évaluation :

- Les montants de l'aide qui t'est accordée sont à l'intérieur. Vérifie que tout est en ordre : nom de l'établissement d'enseignement, détails sur le programme d'études, nombre de semaines d'études, etc.
- Apporte immédiatement ton Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants à un comptoir désigné de Postes Canada. (Consulte Cibleludes.ca pour une liste complète des comptoirs désignés.) N'attends pas que les cours commencent, même si le montant de ton aide n'est pas finalisé.
- Remplis tous les autres formulaires dont nous avons besoin et envoie-les selon les instructions.
- Communique avec nous si quelque chose change : ton programme d'études, ton adresse, ton revenu, etc.

Reçois ton argent

Dès que les cours commencent :

- Si tu as rempli ta demande suffisamment d'avance, tu recevras un premier montant d'aide peu après le début des cours. Ton établissement d'enseignement retiendra d'abord tout montant que tu lui dois et le reste sera déposé dans ton compte de banque.
- Remplis ton Rapport avant les études (Pre-Study Report) sur notre site Web pour déclarer ton revenu réel avant de commencer tes études et pour finaliser ta demande.
- Une fois que tu auras envoyé ton Rapport avant les études, tu deviendras admissible à tout montant d'aide supplémentaire qui pourrait t'être accordée. Tu pourrais recevoir certains montants dès maintenant et/ou au milieu de ta période d'études.

Cinq questions populaires

Et si les montants maximums ne sont pas suffisants?

Les montants maximums de nos programmes pourraient ne pas suffire à tes besoins, surtout si le programme que tu choisis coûte cher. Tu pourrais avoir à te trouver un emploi d'été, à travailler durant l'année scolaire ou à explorer d'autres moyens de combler la différence.

Quel est le plafond de revenu familial pour recevoir un prêt étudiant?

Il n'y a pas vraiment de plafond de revenu familial parce que la situation de chaque étudiant est différente et elle peut changer d'une année à l'autre. La taille de la famille, l'établissement choisi et les frais de subsistance, les emplois d'été ou le fait qu'un enfant de plus dans ta famille est aux études : voilà autant de facteurs qui peuvent modifier ton évaluation.

Qu'en est-il de ma voiture ou de mes économies?

Nous déterminons tes besoins en fonction des ressources à ta disposition. Cela comprend tes actifs financiers et ceux de ta famille (REEE, placements ou fiducies à ton nom, revenus récents) mais pas les biens matériels (voiture, autres biens). Nous supposons que tu vas économiser une partie de ton revenu gagné avant de commencer tes études et nous ne tenons pas compte des dépenses qui ne sont pas liées aux études, comme les paiements sur un prêt-auto ou les factures de téléphone cellulaire.

Que se passe-t-il si je n'ai plus de contact avec un parent, si je suis sous tutelle ou si je ne peux pas obtenir de renseignements fiscaux?

Fais ta demande quand même et fournis autant d'information que possible. Tu peux consulter un conseiller en aide financière pour des conseils et de l'aide.

Et si mes parents refusent de m'aider à payer mes études?

Consulte le Calculateur de contribution parentale sur Cibleludes.ca. Normalement, tu ne peux pas faire une demande à titre d'étudiant indépendant à moins d'avoir quitté l'école secondaire depuis quatre ans ou d'avoir un enfant à charge. Si tu penses avoir une autre raison d'être évalué à titre d'étudiant indépendant, adresse-toi à un conseiller en aide financière afin d'obtenir des conseils.

Comment puis-je en appeler de mon évaluation?

Si tu n'es pas satisfait de ton évaluation et que tu crois avoir une bonne raison d'en appeler, communique avec nous pour des conseils ou pour en savoir davantage sur la manière de faire appel : <http://studentloans.ednet.ns.ca/appeal>.



Comment nous pouvons t'aider

Si tu as besoin d'aide pour payer tes études, l'Aide aux étudiants pourrait être une très bonne option.

- Tu pourrais obtenir des prêts étudiants des gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada.
- Tu pourrais être admissible à des bourses gouvernementales qui ne sont pas offertes ailleurs.
- Les deux prêts ont des taux d'intérêt concurrentiels.
- Tu n'as pas à rembourser ton prêt tant que tu es aux études à temps plein et pour 6 mois après la fin de tes études.
- Nous offrons des programmes d'aide au remboursement pour t'aider à gérer ta dette une fois tes études terminées.
- Nouveau depuis 2011 : le programme du Plafond de dette pourrait réduire de façon importante la portion du prêt étudiant de la Nouvelle-Écosse de ta dette au moment de l'obtention de ton diplôme.
- L'Aide aux étudiants est offerte aux étudiants inscrits à un programme menant à un diplôme, un programme de premier et de deuxième cycle, un programme d'études à temps partiel et d'autres programmes d'études.
- Tu n'as pas besoin d'un cosignataire. Tu es seul responsable du remboursement des prêts étudiants reçus du gouvernement. Tu pourrais avoir besoin d'un cosignataire pour d'autres prêts.



Mythes et réalité

Si tu crois avoir entendu quelque chose qui te fait douter, il est simple et rapide de nous poser une question.

Ma sœur et mon cousin n'ont pas eu d'aide aux étudiants, alors je n'en aurai pas non plus.

La réalité : Le cas de chaque étudiant est unique. La taille et le revenu des familles sont différents, les frais de scolarité sont différents et les besoins individuels sont différents.

La réalité : En faisant une demande, tu as accès à des prêts ET à des bourses, ainsi qu'à d'autres programmes qui peuvent réduire ta dette et t'aider à gérer le remboursement de tes prêts.

Je ne veux pas de dette donc je ne présenterai pas de demande.

Je peux faire une meilleure affaire en empruntant ailleurs.

La réalité : L'aide aux étudiants du gouvernement propose de très bonnes conditions d'emprunt qui ne changent pas même après la fin de tes études, et tu n'as pas à payer d'intérêts ou à commencer à rembourser le prêt tant que tu es aux études à temps plein.

Je ne peux pas faire de demande parce que je veux faire des études dans une autre province ou un autre pays.

La réalité : Si tu es un étudiant de la Nouvelle-Écosse, tu peux obtenir de l'aide pour fréquenter des établissements partout dans le monde.

Je ne peux pas présenter une demande maintenant parce que je n'ai pas encore été accepté dans le programme de mon choix.

La réalité : Tu peux faire une demande dès que le formulaire est accessible en ligne, généralement au début du mois de mai. Si tes projets changent, tu n'as qu'à nous en aviser.

Une seule demande

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Prêt étudiant et bourse immédiate :

170 \$/semaine (max)
40 % de bourse, 60 % de prêt*

Bourses étudiantes : (non remboursables)

Étudiant dans le besoin avec personnes à charge :

20 \$/famille/semaine

Bourse Accès de la N.-É. pour les étudiants ayant une incapacité permanente :

jusqu'à 2 000 \$ (université)
ou 1 000 \$ (collège)

Bourse Accès Canada-Nouvelle- Écosse pour manque de ressources :

jusqu'à 2 500 \$/année

**La première tranche de 40 % de toute aide provenant de la Nouvelle-Écosse est en fait une bourse. Les bourses sont non remboursables.*

Gouvernement du Canada

Prêts d'études :

210 \$/semaine (max)

Bourses canadiennes pour études : (non remboursables)

Famille à revenu moyen :

100 \$/mois

Famille à faible revenu :

250 \$/mois

Incapacités permanentes :

jusqu'à 2 000 \$/année

Services et équipement pour incapacités permanentes :

jusqu'à 8 000 \$/année

Famille à faible revenu et ayant des personnes à charge :

200 \$/mois/enfant de moins de 12 ans

